REPUBLIQUE DE GUINEE

TRAVAIL – JUSTICE - SOLIDARITÉ

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

AVIS A MANIFESTATIONS D'INTERET

SERVICES DE CONSULTANT (Individu)

N° : GN-PDACG-486221-CS-INDV

Client : Ministère de L'Agriculture et de L'Elevage, représenté par le Projet de Développement de l'Agriculture Commerciale en Guinée (PDACG).

Référence de l'accord de financement : IDA : Crédit N° : 6771-GN & Don N° : D713-GN

N° d'Identification du Programme : P164184

Titre : Recrutement d'un consultat/formateur international pour la formation de 50 producteurs leaders sur les bonnes pratiques de production, récolte et post-récolte des noix de cajou.

DEBUT : 24/04/2025 **FIN : 13/05/2025**

Dans le cadre du Partenariat Pays (CPP), la République de Guinée a obtenu, le 29 mars 2021, la signature d'un accord de financement avec le Groupe de la Banque mondiale pour le Projet de Développement de l'Agriculture Commerciale en Guinée (PDACG). Cet accord, entré en vigueur le 18 juin 2021, porte sur un montant de 100 millions de dollars américains et s'étend sur une période de cinq (5) ans,

Le Projet de Développement de l'Agriculture Commerciale en Guinée (PDACG) s'inscrit dans l'exécution du Programme Accéléré de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle et de Développement Agricole Durable 2016-2020 (PASANDAD), qui constitue l'une des stratégies du Gouvernement guinéen pour la mise en œuvre du volet agricole de son Plan National de Développement Économique et Social (PNDES), élaboré et exécuté pour la période de 2016-2020.

Le projet vise également à accélérer la mise en œuvre du Plan National d'Investissement Agricole, de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNIASAN 2018-2025), soutenu par l'Union africaine (UA) et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

L'objectif global du projet est de faciliter l'investissement privé pour le développement de chaînes de valeur agricole inclusives dans les zones ciblées.

À ce titre, le Projet de Développement de l'Agriculture Commerciale en Guinée (PDACG), à travers la Composante n°2 : **Soutien à l'investissement privé**, favorisera l'investissement privé dans l'agriculture commerciale et stimulera le développement de chaînes de valeur. La composante financera, pour les investisseurs et exploitants potentiels sélectionnés compétitivement, des services de consultants nécessaires au développement de leurs affaires.

Par ailleurs, la Composante n°3, relative à la création d'un environnement favorable à l'agriculture commerciale, vise à renforcer la coordination le long des chaînes de valeur ciblées (Sous-composante 3.2).

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette composante, plusieurs activités ont été programmées dans le **PTBA 2025**, notamment celle concernant la formation sur les bonnes pratiques de production, de récolte et post-récolte des noix de cajou afin d'améliorer la production et la qualité de la noix de cajou.

En effet, la production et la productivité des noix de cajou constituent des enjeux majeurs. Si certains pays ont atteint des niveaux de production significatifs, il est important de rappeler que cette performance repose sur plusieurs facteurs, notamment : la taille des vergers d'anacardiers, le rendement à l'hectare et l'adoption de bonnes pratiques agricoles. Toutefois, la réalité demeure contrastée par un faible rendement à l'hectare, malgré les efforts considérables fournis par les petits producteurs pour des revenus insignifiants.

La Guinée, classée parmi les 10 premiers pays producteurs de cajou dans le monde, n'échappe pas à cette réalité. Les questions sur la qualité des noix brutes guinéennes agacent les acteurs et attirent les relations d'affaires. C'est l'une des raisons du faible débit d'écoulement des produits au niveau des producteurs.

Il convient de rappeler que le gouvernement, à travers des initiatives présidentielles, a fourni d'importantes semences aux paysans pour accroître la production nationale. Cependant, des efforts n'ont pas été déployés pour accompagner les acteurs dans l'acquisition des connaissances essentielles à la culture du cajou, notamment en vue d'obtenir des rendements importants.

La noix de cajou constitue une source de revenus majeure pour les agriculteurs et contribue à la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Toutefois, les rendements et la qualité des noix restent souvent insuffisants, limitant ainsi que leur potentiel économique. L'un des principaux facteurs

qui expliquent ces faibles performances est le manque de connaissances et de pratiques adaptées en matière de production, de récolte et de post-récolte.

Pour améliorer la production et la qualité de la noix de cajou, il est indispensable de former les agriculteurs aux bonnes pratiques agricoles dans ces domaines.

La mise en œuvre de cette formation sera réalisée en collaboration avec l'interprofession de la Filière Anacarde de Guinée (IFA-Guinée).

Dans cette optique, cette activité constitue un appui à l'IFA-Guinée pour apporter des réponses programmatiques inscrites dans son plan stratégique quinquennal. Ces réponses s'inscrivent dans une logique de durabilité et de transfert de compétences au niveau communautaire. Cet engagement se traduit par l'**Axe stratégique n°2 : Amélioration de la productivité et de la production de l'anacarde via des systèmes de production diversifiés et durables, ainsi que la réduction des pertes post-production dans le respect de la vie humaine et de l'environnement ; objectif stratégique 2.4: **Les bonnes pratiques de production, de récolte et de post-récolte pour des noix de meilleure qualité sont promues et adoptées par les producteurs**.

Pour la mise en œuvre de cette activité, le projet prévoit de recruter un Consultant/Formateur afin de renforcer les capacités des petits exploitants, des groupes et organisations d'agriculteurs, ainsi que des Micro, Petites et Moyennes Entreprises (MPME) évoluant dans la filière cajou. L'objectif est de leur permettre d'accéder aux marchés internationaux et régionaux en respectant les normes sanitaires et phytosanitaires (SPS) ainsi que les autres exigences du marché. Ce renforcement des compétences devrait aboutir à une meilleure compétitivité de la filière cajou, à une augmentation des opportunités commerciales pour les acteurs impliqués et, in fine, à une de leurs revenus et de la durabilité.

L'Unité de Coordination et d'Exécution du Projet (UCEP) du projet envisage de recruter un (e) consultant(e) /formateur (trice) international (e) pour la formation de 50 producteurs leaders sur les bonnes pratiques de production, récolte et post-récolte des noix de cajou.

Le Ministère de L'Agriculture et de L'Elevage, représenté par le Projet de Développement de l'Agriculture Commerciale en Guinée (PDACG) invite les Consultants individuels à présenter leur candidature en **langue française** en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent fournir les documents suivants : Cv, lettre de motivation, références, diplômes, attestations de services faits et attestations de formations complémentaires.

Elle sera réalisée en trois sessions, chacune des sessions concernera un module spécifique.

La durée de chacune des sessions sera définie en fonction de son contenu et des exigences de temps pour mieux dérouler le programme. Toutefois, la formation durera 5 jours.

Les critères pour l'évaluation des candidatures seront :

I- Education :

- ✓ Disposer d'au moins un bac + 5 en agronomie ; développement rural, ou toute autre discipline connexe.

II- Expériences :

- ✓ Il (elle) devra justifier une expérience attestée d'au moins **cinq (5) ans** dans l'animation de formations destinées aux agriculteurs, coopératives, transformateurs et commerçants ;
- ✓ Il (elle) devra avoir réalisé ou participé à au moins cinq (5) missions attestées dans l'appui technique ou la mise en œuvre de projets liés à la production, la récolte ou la post-récolte de l'anacarde ;
- ✓ Il (elle) devra démontrer une expérience attestée d'au moins **trois (3)** missions dans l'animation de sessions de formation participatives à l'endroit de producteurs, groupements paysans ou coopératives ;
- ✓ Il (elle) devra disposer d'une capacité à concevoir et dispenser des formations adaptées aux adultes, notamment aux agriculteurs et autres acteurs de la chaîne de valeur ;
- ✓ Il (elle) devra disposer d'une capacité avérée à assurer le suivi et l'évaluation de programmes de vulgarisation agricole et de développement rural.

III- Langues de travail et régions :

- ✓ Une expérience de travail en Afrique de l'Ouest, idéalement en Guinée ou dans une zone agroécologique similaire, est fortement souhaitée ;
- ✓ Maîtrise du français obligatoire ; la compréhension des langues locales serait un atout majeur.

Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes aux directives de sélection de consultants individuels de la Banque mondiale « Règlements pour la Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le FPI » de la Banque mondiale édition Février 2025.

Le score minimum requis pour être sélectionné est de 70 points sur 100. Le candidat classé premier dont la note totale est égale ou supérieure au score minimum ci-avant cité sera invité à négocier un contrat. Au cas où des consultants seront classés 1er ex-aequo, le candidat ayant le plus grand nombre cumulé de missions similaires évaluées pour les critères (ii).2 et (ii).3 sera sélectionné.

Les Consultants intéressés peuvent obtenir les Termes de référence complets et des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures de bureau suivantes : **du Lundi au Jeudi de 9 h 00 mn à 16 h 30 mn GMT et le Vendredi de 9 h 00 mn à 13 h 00 mn GMT.**

Les dossiers de candidature doivent être déposés physiquement à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le **13 Mai 2025 à 10 h 00 mn GMT.** Les enveloppes doivent porter expressément

la mention « **Recrutement d'un consultat/formateur international pour la formation de 50 producteurs leaders sur les bonnes pratiques de production, récolte et post-récolte des noix de cajou** ».

À l'attention de : Monsieur le Coordonnateur National du Projet de Développement de l'Agriculture Commerciale en Guinée (PDACG).

L'adresse dont il est fait mention ci-dessus est: Projet de Développement de l'Agriculture Commerciale en Guinée (PDACG), Immeuble Fella, 5ème étage, Quartier Camayenne, Commune de Dixinn, Tél : (+224) 628 89 66 80 Email : coordonnateurpdacg@gmail.com avec copie obligatoire à : pdacg@magel.gov.gn et procurementpdacg@gmail.com

Fait à Conakry, le 24 Avril 2025

M. Hamidou DIALLO
Coordonnateur National du PDACG